

LES TEMPS COMPOSES DE L'INDICATIF

Aux **quatre temps simples** de l'indicatif, correspondent **quatre temps composés** formés avec les auxiliaires **être** ou **avoir** conjugués et le **participe passé** du verbe.

Les quatre temps composés de l'indicatif sont :

- le **passé composé** (auxiliaire au présent)
→ j'ai chanté ; je suis tombé(e).
- le **plus-que-parfait** (auxiliaire à l'imparfait)
→ j'avais chanté ; j'étais tombé(e).
- le **futur antérieur** (auxiliaire au futur)
→ j'aurai chanté ; je serai tombé(e).
- le **passé antérieur** (auxiliaire au passé simple)
→ j'eus chanté ; je fus tombé(e).

Attention !

Le participe passé employé avec l'auxiliaire **être** s'accorde avec le sujet, quelque soit le temps composé !

Ex. : Il est parti. Nous sommes partis(**es**). Elle est partie. Vous êtes partis(**es**)
Il était parti. Nous étions partis(**es**). Elle sera partie. Vous serez partis(**es**)